

Les conteneurs enflamment le conseil

Le groupe d'opposition "Colombelles Énergie Nouvelle" a pris position sur le projet de terminal conteneurs, quai de Calix.

L'aviso d'aménagement d'une plate-forme pour conteneurs a produit de vives discussions le 12 décembre entre l'opposition et la majorité municipale.

Le point d'opposition concernait notamment le maire Colin Sueur soutenant le projet avec un "Oui, mais" et son opposition "Colombelles Énergie Nouvelle" défendant un "Non, mais".

La position de la majorité municipale consiste à défendre l'idée en émettant le souhait du déblocage de la LIQN (Liaison Inter-Quartiers Nord) par le Conseil Général et la production d'un schéma de secteur pour la zone por-

tuaire. Pour Vincent Civita, chef de file de l'opposition, sa position était basée sur le fait "qu'un Oui, mais" n'est finalement qu'un "Oui". Le groupe "Colombelles Énergie Nouvelle" a souligné "le manque" de cohérence et "le manque" de concertation de ce projet en 3 points :

- Activité : "La revitalisation de la zone portuaire actuellement en friche est positive. La création d'une activité économique en lien avec le vœu de pôle métropolitain Caen - Le Havre, permettrait certainement de bénéficier du potentiel du projet de Grand Paris avec son port, Le Havre. Néanmoins, il faut rappeler que ce projet a pour but de fluidifier la rotation des containers du

Havre, c'est-à-dire améliorer leur évacuation, en diminuant les temps du cycle de l'activité déchargement/évacuation. Il n'y aura pas plus d'activité "conteneurs" pour Le Havre, donc la plupart de la vingtaine d'emplois créés ne seront plutôt que des emplois transférés du Havre. De même, cette activité de manutention aura une faible valeur ajoutée en terme économique. Néanmoins, il apportera de la fiscalité pour Mondeville et Hérouville Saint-Clair".

- Habitat : "Le Programme Local d'Habitat (PLH) de Caen la mer demande aux villes de densifier leur urbanisation, de créer du logement en priorité sur les

friches et les "dents creuses" pour répondre aux besoins des habitants sans grignoter les terres agricoles. La première couronne de Caen a cruellement besoin de réserve foncière. Le projet d'Eco-quartier d'Hérouville Saint-Clair s'inscrit parfaitement dans les exigences de ce programme. La Marina pouvait renforcer le potentiel touristique de la presqu'île et contribuer au rattrapage du retard normand car le manque de places dans les ports est l'une des grosses faiblesses de la filière nautique régionale".

- Nuisances : "La manutention des containers est une activité fortement sonore (chocs des containers métalliques) et très lumineuse pour le travail nocturne.

ne. Cette activité fera face au lotissement colombellois "Clos Saint-Serge" et à la rue des sources à Hérouville. Les vents d'Ouest entraîneront inexorablement les nuisances sonores vers Colombelles (Clos Saint Serge, la Cité du Calvire et la nouvelle ZAC Jean Jaurès). De même, en cas de projet d'extension de la ZAC Jean Jaurès vers le sud-ouest du "plateau de la SMN", les terrains seront sensiblement dévalorisés à cause des nuisances que rencontreront les futurs habitants. L'étude montre que lors des heures de pointes, ces nuisances sonores seront couvertes par le trafic routier du pont de Calix, mais l'arrêt de la manutention des 600 conteneurs hebdomadaires n'est

prévu que de 2h à 4h du matin !. Le trafic maritime de la navette interportuaire engendrera hebdomadairement, 4 à 6 ouvertures supplémentaires du pont de Colombelles (environ 15 min d'arrêt de la circulation routière par ouverture) dont 1 dans les périodes de pointes avec quelques kilomètres de bouchon à prévoir.

La nuisance la plus forte sera induite par le trafic poids lourd.

La réalisation de ce projet de terminal conteneurs quai de Calix, fin 2012, reviendrait à accepter toutes ces nuisances, puis à se battre plusieurs années auprès de Conseil Général".

L'aviso positif l'a finalement emporté par 15 "Pour", 10 "Contre" et 4 "Absentions".